



Communauté de Communes  
Ouche et Montagne

## Régie eau potable



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

***EXERCICE 2024***

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire ».

## Table des matières

1.	Présentation du service .....	5
1.1.	L'organisation de la régie eau potable.....	5
1.2.	La relation clientèle .....	6
1.3.	L'accueil physique des usagers .....	6
1.4.	Le service d'urgence 24H/24 .....	6
2.	L'inventaire du patrimoine .....	7
2.1.	Les ressources .....	7
2.2.	Les châteaux d'eau et réservoirs .....	8
2.3.	Les stations de pompage/relevage .....	9
2.4.	Les canalisations .....	10
2.4.1.	Les réseaux existants.....	10
2.4.2.	Les modifications de réseaux .....	11
2.4.3.	Les interventions diverses .....	11
2.4.4.	Les fuites .....	12
2.4.5.	Les nouveaux branchements .....	14
2.5.	Les compteurs .....	15
2.6.	Les contrôles réglementaires .....	16
2.7.	Le nettoyage des réservoirs.....	17
2.8.	Les autres interventions/Statistiques.....	18
3.	Caractérisation technique du service .....	19
3.1.	Présentation du territoire desservi.....	19
3.2.	Mode de gestion du service .....	20
3.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	20
3.4.	Nombre d'abonnés .....	20
3.5.	Eaux brutes .....	22
3.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	22
3.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	23
3.6.	Eaux traitées.....	23
3.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	23
3.6.2.	Production .....	24
3.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	25
3.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	26
3.6.5.	Autres volumes .....	27
3.6.6.	Volume consommé autorisé .....	27
3.7.	Calcul des rendements .....	28
4.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	30
4.1.	Modalités de tarification .....	30
4.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	31
4.3.	Recettes.....	33
5.	Indicateurs de performance .....	34
5.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	34
5.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	35
5.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	36
5.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	36
5.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	36
5.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	37
5.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	37
5.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	38
6.	Financement des investissements .....	39

6.1.	Branchements en plomb.....	39
6.2.	Montants financiers.....	39
6.3.	État de la dette du service .....	39
6.4.	Amortissements .....	39
6.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	40
6.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	41
7.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	42
7.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	42
7.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	42
8.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	43

# Préambule

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de L'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

L'article D.2224-1 (annexe VI) du Code précité précise les caractéristiques et les indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le rapport.

Depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, le rapport annuel sur l'eau doit respecter de nouvelles exigences en introduisant des indicateurs de performances conformément au décret n° 2007-675 et à l'Arrêté du 2 mai 2007.

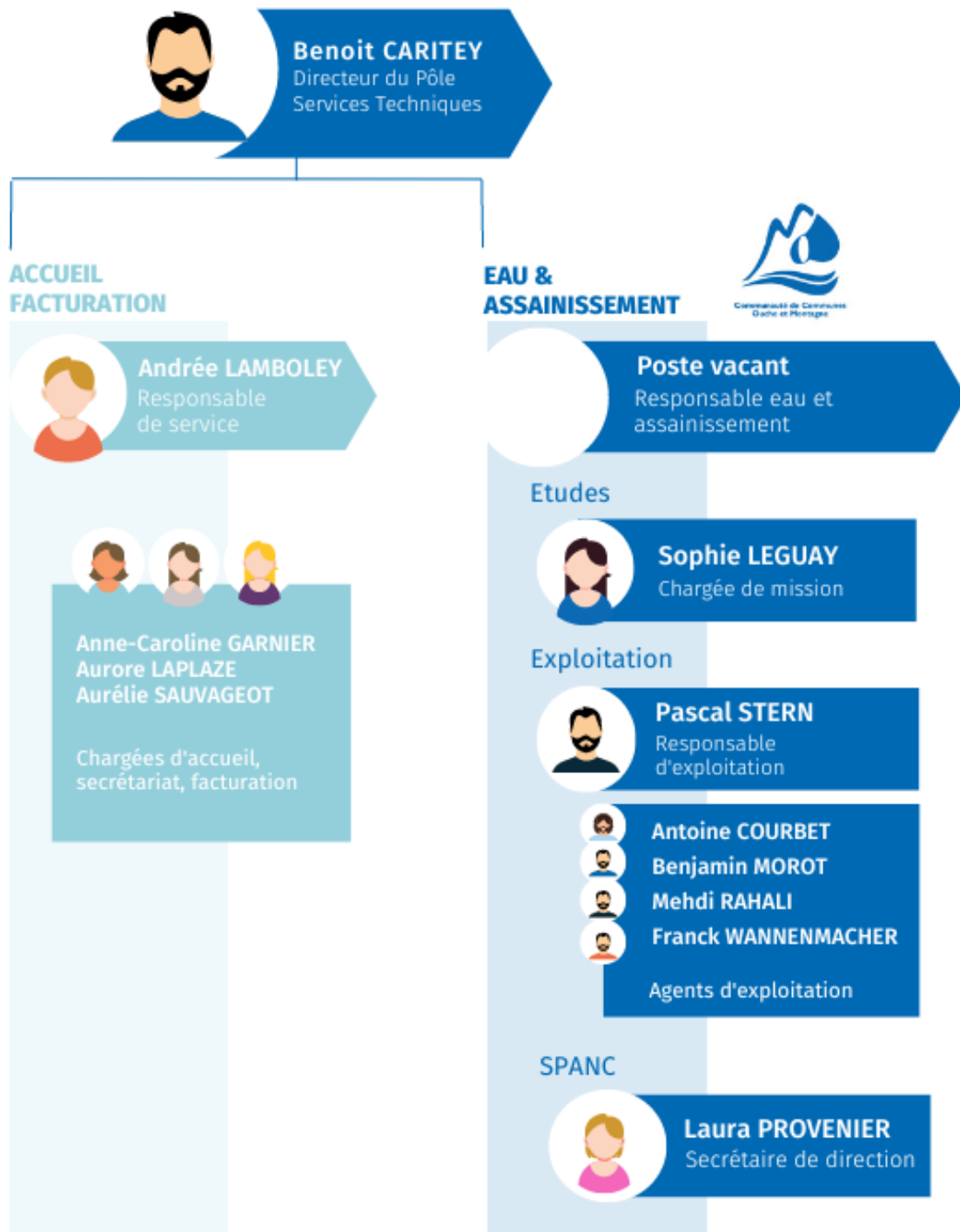
Ce document fait l'objet d'une communication au Conseil Communautaire lors d'une séance publique. Ce document est accessible à l'ensemble des usagers des services de l'eau.



# 1. Présentation du service

## 1.1. L'organisation de la régie eau potable

L'organigramme ci-dessous présente les équipes mises en place par la Communauté de Communes Ouche et Montagne pour assurer le fonctionnement de la régie eau potable :



## 1.2. La relation clientèle

Les services de la régie eau potable sont ouverts aux usagers suivant les horaires ci-dessous :

Jour	Horaire du matin	Horaire de l'après-midi
LUNDI	09h-12h00	13h30-17h00
MARDI	09h-12h00	-
MERCREDI	09h-12h00	13h30-17h00
JEUDI	09h-12h00	-
VENDREDI	09h-12h00	-
SAMEDI	-	-
DIMANCHE	-	-

Ils répondent à toutes demandes : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV).

Vous pouvez également contacter les agents par :

**Téléphone** : 03 80 33 98 04

**Courriel** : [secretariat.environnement@ouche-montagne.fr](mailto:secretariat.environnement@ouche-montagne.fr)

## 1.3. L'accueil physique des usagers

Communauté de Communes Ouche et Montagne  
12 rue Gustave Eiffel  
21540 SOMBERNON

## 1.4. Le service d'urgence 24H/24

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des usagers un service d'urgence assure une réponse téléphonique aux abonnés et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations,
- Dépannages d'installations publiques,
- ...

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

**Téléphone d'urgence** : 03 80 33 98 04

## 2. L'inventaire du patrimoine

### 2.1. Les ressources

Les ressources d'eau brute disponibles sur le territoire de la Communauté de Communes Ouche et Montagne sont :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(2)</sup>
Puits n°2 (Haut service) – Fleurey sur Ouche <sup>(1)</sup>	Nappe	1 055 m <sup>3</sup> /jour - 703 000 m <sup>3</sup> /an
Puits n°1 (Bas service) – Fleurey sur Ouche <sup>(1)</sup>	Nappe	1 055 m <sup>3</sup> /jour - 703 000 m <sup>3</sup> /an
Puits Petit Bon Moisson – Fleurey sur Ouche <sup>(1)</sup>	Nappe	1 055 m <sup>3</sup> /jour - 703 000 m <sup>3</sup> /an
Captage "Sainte Marie" – Gissey sur Ouche <sup>(1)</sup>	Nappe	400 m <sup>3</sup> /jour - 703 000 m <sup>3</sup> /an
Source de Tebzima – Saint Victor sur Ouche <sup>(1)</sup>	Nappe	240 m <sup>3</sup> /jour - 703 000 m <sup>3</sup> /an
Source de Saint Thaux – Gissey sur Ouche <sup>(1)</sup>	Nappe	320 m <sup>3</sup> /jour - 703 000 m <sup>3</sup> /an
Source du Paradis – Baulme-la-Roche <sup>(1)</sup>	Nappe	0 m <sup>3</sup> /jour - 703 000 m <sup>3</sup> /an
Source – Busy La Pesle	Nappe	50 m <sup>3</sup> /jour - 11 000 m <sup>3</sup> /an
Source des Naizoires - Pralon	Nappe	38 m <sup>3</sup> /jour - 13 800 m <sup>3</sup> /an
Source Fontaine Noire – Blaisy Bas	Nappe	168 m <sup>3</sup> /jour - 60 000 m <sup>3</sup> /an
Source Fontaine Sigre - Arcey	Nappe	10 m <sup>3</sup> /jour - 3 000 m <sup>3</sup> /an
Source de Bois Sale – Blaisy Bas	Nappe	168 m <sup>3</sup> /jour - 10 000 m <sup>3</sup> /an
Source du Lavoir – Saint Jean de Boeuf	Nappe	57 m <sup>3</sup> /jour - 7500 m <sup>3</sup> /an
Source de la Côme – Grosbois en Montagne	Nappe	60 m <sup>3</sup> /jour – 3,00 m <sup>3</sup> /h
Source de la Dhuys – Baulme La Roche	Nappe	6 500 m <sup>3</sup> /an

<sup>(1)</sup> Ces ressources sont regroupées au sein d'une même autorisation de prélèvement qui est établie à 703 000 m<sup>3</sup>/an

<sup>(2)</sup> débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP. Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

## 2.2. Les châteaux d'eau et réservoirs

Les châteaux d'eau et réservoirs disponibles sur le territoire de la Communauté de Communes Ouche et Montagne sont :

Type d'ouvrage en service	Implantation	Date de construction	Capacité
Réservoir Jacky Azan	AGEY	2015	300 m <sup>3</sup>
Réservoir et surpresseurs d'Ancey	ANCEY	1952	180 m <sup>3</sup>
Réservoir d'Arcey	ARCEY	1980	150 m <sup>3</sup>
Réservoir d'Aubigny les Sombernon <sup>(1)</sup>	AUBIGNY-LÈS-SOMBERNON	1974	150 m <sup>3</sup>
Réservoir de Jaugy	BARBIREY-SUR-OUCHÉ	1965	134 m <sup>3</sup>
Bâche de Jaugy	BARBIREY-SUR-OUCHÉ	-	120 m <sup>3</sup>
Réservoir et surpresseur de Barbirey/Ouche	BARBIREY-SUR-OUCHÉ	-	120 m <sup>3</sup>
Réservoir de Baulme la Roche	BAULME LA ROCHE	-	224 m <sup>3</sup>
Bâche de Baulme la Roche	BAULME LA ROCHE	-	20 m <sup>3</sup>
Réservoir « Bas Service » <sup>(1)</sup>	BLAISY-BAS	-	150 m <sup>3</sup>
Réservoir « Haut Service »	BLAISY-BAS	-	300 m <sup>3</sup>
Réservoir de Bussy la Pesle	BUSSY-LA-PESLE	-	120 m <sup>3</sup>
Bâche station de Drée <sup>(1)</sup>	DRÉE	-	115 m <sup>3</sup>
Réservoir de Drée <sup>(1)</sup>	DRÉE	1975	100 m <sup>3</sup>
Réservoir du Cocheron « Bas Service »	FLEUREY-SUR-OUCHÉ	1951	600 m <sup>3</sup>
Réservoir du Cocheron « Haut Service »	FLEUREY-SUR-OUCHÉ	1950	230 m <sup>3</sup>
Bâche station de pompage	FLEUREY-SUR-OUCHÉ	-	500 m <sup>3</sup>
Réservoir de Gissey	GISSEY-SUR-OUCHÉ	1978	200 m <sup>3</sup>
Réservoir de la Montagne	GRENANT-LÈS-SOMBERNON	1965	360 m <sup>3</sup>
Réservoir de Grosbois	GROSBOIS-EN-MONTAGNE	-	180 m <sup>3</sup>
Réservoir de Lantenay	LANTENAY	-	190 m <sup>3</sup>
Réservoir de Mâlain	MÂLAIN	1971	500 m <sup>3</sup>
Réservoir et surpresseur de Pasques	PASQUES	1975	170 m <sup>3</sup>
Bâche « Source »	PRALON	-	6 m <sup>3</sup>
Réservoir de Remilly	REMILLY-EN-MONTAGNE	1965	100 m <sup>3</sup>
Réservoir de St Anthot	SAINT-ANTHOT	1974	120 m <sup>3</sup>
Réservoir bas service <sup>(1)</sup>	SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	1958	200 m <sup>3</sup>
Réservoir haut service	SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	1965	500 m <sup>3</sup>
Réservoir de St Jean de Boeuf	SAINT-JEAN-DE-BOEUF	1972	120 m <sup>3</sup>

Type d'ouvrage	Implantation	Date de construction	Capacité
Réservoir de St Victor	SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ	1978	150 m <sup>3</sup>
Réservoir de Savigny sous Mâlain	SAVIGNY-SOUS-MÂLAIN	-	150 m <sup>3</sup>
Bâche surpresseur du sanatorium	VELARS-SUR-OUCHÉ	-	20 m <sup>3</sup>
Réservoir de la Chesnoie	SOMBERNON	1961	280 m <sup>3</sup>
Réservoir et Surpresseur du Panorama	SOMBERNON	1961	400 m <sup>3</sup>
Réservoir de Velars et surpresseur montée de la Cude	VELARS-SUR-OUCHÉ	1951	300 m <sup>3</sup>
Réservoir de Vielmoulin	VIEILMOULIN	1974	90 m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Ces équipements sont toujours existant mais ils ont été désaffectés dans le cadre de l'exploitation des réseaux d'eau potable

### 2.3. Les stations de pompage/relevage

Les stations de pompage/relevage disponibles sur le territoire de la Communauté de Communes Ouche et Montagne sont :

Type d'ouvrage	Implantation	Date de construction	Capacité
Station de reprise du Château	AGEY	2014	15 m <sup>3</sup> /h
Surpresseur du Verger	AGEY	2014	2 m <sup>3</sup> /h
Réservoir et surpresseur de Barbirey	BARBIREY-SUR-OUCHÉ	1965	120 m <sup>3</sup> /h
Station de reprise de Jaugey	BARBIREY-SUR-OUCHÉ	1965	16 m <sup>3</sup> /h
Accélérateur de Fleurey Ste Marie	FLEUREY-SUR-OUCHÉ	2004	10 m <sup>3</sup> /h
Station de pompage de Fleurey <sup>(1)</sup>	FLEUREY-SUR-OUCHÉ	1951	150 m <sup>3</sup> /h
UF de Drée	FLEUREY-SUR-OUCHÉ	2011	50 m <sup>3</sup> /h
Station de Ste Marie sur Ouche	GISSEY-SUR-OUCHÉ	1965	21 m <sup>3</sup> /h
Surpresseur de Gissey	GISSEY-SUR-OUCHÉ	1965	2 m <sup>3</sup> /h
Station UV de Grosbois	GROSBOIS-EN-MONTAGNE	-	-
Pompage réservoir de Lantenay	LANTENAY	1952	30 m <sup>3</sup> /h
Station de reprise de Lantenay	LANTENAY	1952	30 m <sup>3</sup> /h
Station de reprise de Savigny sous Mâlain	MÂLAIN	1965	- m <sup>3</sup> /h
Accélérateur du réservoir	PASQUES	-	- m <sup>3</sup> /h
Station de pompage de St Jean de Boeuf	SAINT-JEAN-DE-BOEUF	1972	6 m <sup>3</sup> /h
Accélérateur route de la Chaleur	SOMBERNON	1985	30 m <sup>3</sup> /h
Surpresseur du Sanatorium (avec bache)	VELARS-SUR-OUCHÉ	1975	3 m <sup>3</sup> /h

<sup>(1)</sup> Pompage « Bas Service » : 80 m<sup>3</sup>/h et Pompage « Haut Service » : 70 m<sup>3</sup>/h

## 2.4. Les canalisations

### 2.4.1. Les réseaux existants

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation (hors branchements) par commune sur le territoire de la Communauté de Communes Ouche et Montagne :

Commune	Adduction	Adduction Distribution	Distribution	Vidange	Total
AGEY	3 747 ml	-	9 081 ml	-	12 828 ml
ANCEY	-	-	6 771 ml	-	6 771 ml
ARCEY	306 ml	-	945 ml	-	1 251 ml
AUBIGNY-LES-SOMBERNON	-	-	3 628 ml	-	3 628 ml
BAULME-LA-ROCHE	-	-	1 327 ml	-	1 327 ml
BARBIREY-SUR-OUCHÉ	-	-	5 916 ml	-	7 103 ml
BLAISY-BAS	2 542 ml	1 187 ml	7 680 ml	-	10 222 ml
BUSSY-LA-PESLE	45	-	1 517 ml	-	1 562 ml
DREE	1 351 ml	166 ml	2 984 ml	-	4 501 ml
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	5 670 ml	-	19 958 ml	56 ml	25 189 ml
GERGUEIL	-	-	2 100 ml	-	2 100 ml
GISSEY-SUR-OUCHÉ	361 ml	-	8 206 ml	-	8 567 ml
GRENANT-LES-SOMBERNON	-	-	5 904 ml	-	5 904 ml
GROSBOIS-EN-MONTAGNE	192 ml	-	3 253 ml	-	3 445 ml
LANTENAY	-	-	7 374 ml	-	7 374 ml
MALAIN	3 212 ml	-	9 110 ml	-	12 322 ml
MESMONT	295 ml	-	5 024 ml	-	5 319 ml
PASQUES	2 059 ml	-	4 901 ml	-	6 960 ml
PRALON	235	-	2 385 ml	-	2 620 ml
REMILLY-EN-MONTAGNE	-	-	4 628 ml	-	4 628 ml
SAINT-ANTHOT	-	-	2 847 ml	-	2 847 ml
SAINT-JEAN-DE-BŒUF	1 052 ml	-	1 054 ml	-	2 106 ml
SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ	-	-	7 182 ml	-	7 182 ml
SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	1 230 ml	-	11 932 ml	-	13 162 ml
SAVIGNY-SOUS-MALAIN	-	-	2 727 ml	-	2 727 ml
SOMBERNON	4 070 ml	-	15 345 ml	-	19 415 ml
VELARS-SUR-OUCHÉ	-	-	17 021 ml	-	17 021 ml
VERREY-SOUS-DREE	-	-	1 592 ml	-	1 592 ml
VIELMOULIN	673 ml	-	4 341 ml	-	5 014 ml
<b>Total</b>	<b>27 040 ml</b>	<b>1 353 ml</b>	<b>176 733 ml</b>	<b>56 ml</b>	<b>205 182 ml</b>

### 2.4.2. Les modifications de réseaux

Durant l'année 2024, la Communauté de Communes Ouche et Montagne a investi dans le renouvellement d'une partie de ces réseaux. Le tableau ci-dessous résume les actions qui ont été menées :

Commune	Rue	Linéaire	Nature des matériaux	Diamètre	Nombre de branchement repris
SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	Rue de Bourgogne	70 ml	Fonte Ductile	100 mm	0
PRALON	D9G	30 ml	Fonte Ductile	100 mm	0
LANTENAY	Chemin du Cogniot / Rue du Belvédère	205 ml	Fonte Ductile	60 mm	9
<b>Total</b>	-	<b>305 ml</b>	-	-	<b>9</b>

### 2.4.3. Les interventions diverses

En 2024, la Communauté de Communes Ouche et Montagne a engagé plusieurs opérations visant à améliorer ses infrastructures liées au réseau d'eau potable. Ces investissements s'inscrivent dans la continuité du programme de travaux défini par le schéma directeur d'alimentation en eau potable. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des principales interventions réalisées :

Commune	Lieux	Désignation	Date
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Station de pompage	Mise en oeuvre de variateurs sur les équipements de pompage – <b>30 275,00€HT</b>	Avril 2024
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Station de pompage	Remplacement de 3 des 4 équipements de pompage – <b>52 763,00€HT</b>	Avril 2024
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Station de pompage	Remplacement du débitmètre mural de chlore gazeux – <b>5 141,00€HT</b>	Mai 2024
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	UF de Drée	Régénération des filtres de l'usine – <b>6 090,00€HT</b>	Mai 2024
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Station de pompage	Remplacement de la porte d'entrée au site et mise en sécurité des fosses d'accès aux équipements – <b>9 428,00€HT</b>	Juillet 2024
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	UF de Drée	Remplacement de 1 des 2 équipements de pompage – <b>18 453,20€HT</b>	Octobre 2024
GISSEY-SUR-OUCHÉ	Station de pompage	Mise en oeuvre de variateurs sur les équipements de pompage – <b>3 215,00€HT</b>	Avril 2024
LANTENAY	Station de reprise	Mise en oeuvre d'un balon antibélier – <b>5 560,00€HT</b>	Avril 2024
PRALON	Bâche « Source »	Remplacement du compteur de la source	Septembre 2024

## 2.4.4. Les fuites

Durant l'année 2024, la Communauté de Communes Ouche et Montagne a réalisé de nombreuses interventions sur les réseaux d'eau potable afin de traiter des fuites existantes cherchant ainsi à minimiser les pertes. Le tableau ci-dessous résume les fuites qui ont été traitées :

Communes	Adresse	Type de fuite	Débit estimé	Date de réalisation
ANCEY	Rue de la Gare	Canalisation	2,00 m <sup>3</sup> /h	06/02/2024
ANCEY	32 rue Basse	Branchement	3,00 m <sup>3</sup> /h	11/03/2024
ANCEY	Route de Fleurey	Canalisation	NQ <sup>(1)</sup>	29/05/2024
ANCEY	13 route de Panges	Canalisation	4,00 m <sup>3</sup> /h	21/11/2024
ANCEY	Chemin dit du Croix	Branchement	2,00 m <sup>3</sup> /h	04/12/2024
AUBIGNY-LES-SOMBERNON	Rue des Ouches	Canalisation	NQ <sup>(1)</sup>	NR <sup>(2)</sup>
BLAISY-BAS	Rue de la Colombière	Poteau d'incendie	2,00 m <sup>3</sup> /h	02/02/2024
BLAISY-BAS	11 rue de la Colombière	Canalisation	4,00 m <sup>3</sup> /h	02/02/2024
BLAISY-BAS	Place du Monument	Branchement	2,00 m <sup>3</sup> /h	01/03/2024
BLAISY-BAS	Refoulement réservoir	Canalisation	3,00 m <sup>3</sup> /h	13/03/2024
BLAISY-BAS	Refoulement réservoir	Canalisation	16,00 m <sup>3</sup> /h	14/03/2024
BLAISY-BAS	5 rue George Pompidou	Canalisation	3,00 m <sup>3</sup> /h	12/06/2024
BLAISY-BAS	2 rue du Coin	Canalisation	4,00 m <sup>3</sup> /h	18/07/2024
BLAISY-BAS	5 rue du Patis	Canalisation	4,00 m <sup>3</sup> /h	11/07/2024
BLAISY-BAS	35 rue du Chagnot	Canalisation	2,00 m <sup>3</sup> /h	09/07/2024
BLAISY-BAS	8bis rue d'Avau	Canalisation	5,00 m <sup>3</sup> /h	17/10/2024
BUSSY-LA-PESLES	Rue fringant	Branchement	2,00 m <sup>3</sup> /h	26/01/2024
BUSSY-LA-PESLES	Rue de la Cour	Branchement	3,00 m <sup>3</sup> /h	20/04/2024
FLEUREY-SUR-OUCHES	Grande rue du Bas	Canalisation	5,00 m <sup>3</sup> /h	25/01/2024
FLEUREY-SUR-OUCHES	10 ruelle Brenet	Branchement	30,00 m <sup>3</sup> /h	16/05/2024
FLEUREY-SUR-OUCHES	Rue des Acacias	Canalisation	3,00 m <sup>3</sup> /h	10/10/2024
GISSEY-SUR-OUCHES	480 rue de Veluze	Canalisation	3,00 m <sup>3</sup> /h	09/01/2024
GISSEY-SUR-OUCHES	220 rue Moulin Thibel	Canalisation	10,00 m <sup>3</sup> /h	18/01/2024
GISSEY-SUR-OUCHES	375 rue de la Garenne	Canalisation	5,00 m <sup>3</sup> /h	30/05/2024
GISSEY-SUR-OUCHES	385 rue de la Garenne	Branchement	3,00 m <sup>3</sup> /h	12/12/2024
GRENANT-LES-SOMBERNON	Refoulement Station Pompage Jaugey	Canalisation	10,00 m <sup>3</sup> /h	04/01/2024
GRENANT-LES-SOMBERNON	Refoulement Station Pompage Jaugey	Canalisation	10,00 m <sup>3</sup> /h	06/01/2024
GRENANT-LES-SOMBERNON	Rue de la Maladière	Branchement	3,00 m <sup>3</sup> /h	29/01/2024
GRENANT-LES-SOMBERNON	8 rue du Lavoir	Branchement	3,00 m <sup>3</sup> /h	31/01/2024
LANTENAY	424 les Champs Rouge	Canalisation	3,00 m <sup>3</sup> /h	03/06/2024
MALAIN	2 rue de la Gare	Canalisation	3,00 m <sup>3</sup> /h	23/01/2024
MALAIN	17 rue du Pont	Canalisation	3,00 m <sup>3</sup> /h	31/05/2024
MALAIN	Rue Gaudot	Branchement	2,00 m <sup>3</sup> /h	15/07/2024
MALAIN	Rue de l'Eglise	Canalisation	15,00 m <sup>3</sup> /h	31/12/2024
MESMONT	1 rue de la Serrée	Branchement	2,00 m <sup>3</sup> /h	04/04/2024
PASQUES	4 chemin du Val Courbe	Branchement	2,00 m <sup>3</sup> /h	NR <sup>(2)</sup>
PASQUES	Rue Basse	Canalisation	1,00 m <sup>3</sup> /h	24/01/2024
PASQUES	Route de Dijon	Canalisation	2,00 m <sup>3</sup> /h	08/02/2024

Communes	Adresse	Type de fuite	Débit estimé	Date de réalisation
PRALON	40 Grande Rue	Canalisation	2,00 m <sup>3</sup> /h	20/02/2024
REMILLY-EN-MONTAGNE	3 rue des Poils Blanc	Canalisation	2,00 m <sup>3</sup> /h	06/06/2024
SAINT-VICTOR-SUR-OUICHE	32 route de la Vallée	Accessoire	3,00 m <sup>3</sup> /h	19/08/2024
SAINTE-MARIE-SUR-OUICHE	Rue de Chassagne - Entrée GOLF	Canalisation	8,00 m <sup>3</sup> /h	22/03/2024
SAINTE-MARIE-SUR-OUICHE	325 Grande Rue	Branchement	6,00 m <sup>3</sup> /h	15/05/2024
SAINTE-MARIE-SUR-OUICHE	Sous l'Autoroute (Bts STEP)	Branchement	15,00 m <sup>3</sup> /h	10/05/2024
SAINTE-MARIE-SUR-OUICHE	151 Grande Rue	Canalisation	5,00 m <sup>3</sup> /h	16/05/2024
SAINTE-MARIE-SUR-OUICHE	136 rue Haute	Accessoire	3,00 m <sup>3</sup> /h	08/07/2024
SAVIGNY-SOUS-MALAIN	4 Clos Saint Antoine	Branchement	1,00 m <sup>3</sup> /h	13/03/2024
SOMBERNON	4 rue des Tuileries	Canalisation	4,00 m <sup>3</sup> /h	27/08/2024
SOMBERNON	Rue du Stand	Canalisation	20,00 m <sup>3</sup> /h	30/08/2024
VELARS-SUR-OUICHE	11 allée de la Cude	Canalisation	5,00 m <sup>3</sup> /h	18/03/2024
VELARS-SUR-OUICHE	2 rue des Petites Roches	Branchement	2,00 m <sup>3</sup> /h	01/02/2024
VELARS-SUR-OUICHE	Impasse de la Croix	Branchement	2,00 m <sup>3</sup> /h	23/02/2024
VELARS-SUR-OUICHE	Impasse de la Fontaine	Canalisation	5,00 m <sup>3</sup> /h	20/03/2024
VELARS-SUR-OUICHE	22 allée Vivaldi	Canalisation	NQ <sup>(1)</sup>	NR <sup>(2)</sup>
VELARS-SUR-OUICHE	Ecluse 47	Canalisation	4,00 m <sup>3</sup> /h	12/08/2024
VELARS-SUR-OUICHE	3 rue des 3 Ponts	Branchement	4,00 m <sup>3</sup> /h	30/08/2024
VELARS-SUR-OUICHE	7 allée de la Cude	Poteau d'incendie	3,00 m <sup>3</sup> /h	11/10/2024
VELARS-SUR-OUICHE	5 rue Notre Dame d'Etang	Branchement	3,00 m <sup>3</sup> /h	16/10/2024
VELARS-SUR-OUICHE	21 rue Notre Dame d'Etang	Branchement	3,00 m <sup>3</sup> /h	18/10/2024
VELARS-SUR-OUICHE	19 rue du Bois Villot	Canalisation	3,00 m <sup>3</sup> /h	12/11/2024
VELARS-SUR-OUICHE	13 rue Combe Seuret	Branchement	3,00 m <sup>3</sup> /h	14/11/2024
VIELMOULIN	Hameau de Géliny	Canalisation	10,00 m <sup>3</sup> /h	17/01/2024

<sup>(1)</sup> NQ : Non Quantifiable

<sup>(2)</sup> NR : Non Renseigné

#### 2.4.5. Les nouveaux branchements

A la demande d'usagers du territoire de la Communauté de Communes Ouche et Montagne, la régie eau potable a créé de nouveaux branchements d'eau potable afin de desservir de nouvelles constructions. Il est à noter que ces travaux font l'objet d'une facturation auprès des demandeurs. Le tableau ci-dessous résume les opérations réalisées :

Communes	Adresse	Date des Travaux	Nature des Travaux
BLAISY BAS	Chemin des Charrières	24/01/2024	Branchement Neuf
SOMBERNON	9 rue du Pavé	26/01/2024	Branchement Neuf
GISSEY SUR OUCHE	50 Cours Fontaine Petit	12/02/2024	Branchement Neuf
MALAIN	Ruelle Boudrot	02/02/2024	Branchement Neuf
ANCEY	Route de Pange	18/06/2024	Branchement Neuf
FLEUREY SUR OUCHE	3 rue du Cocheron	26/07/2024	Branchement Neuf
SOMBERNON	Rue Henri Vincenot	31/07/2024	Branchement Neuf
FLEUREY SUR OUCHE	Rue des Vignes Blanches	30/07/2024	Branchement Neuf
GISSEY SUR OUCHE	41 rue Nchet	18/10/2024	Branchement Neuf
STE MARIE SUR OUCHE	Rue de Bourgogne	30/10/2024	Branchement Neuf
<b>Total : 10 nouveaux branchements</b>			

## 2.5. Les compteurs

Le parc des compteurs de la Communauté de Communes Ouche et Montagne est très âgé. Le tableau ci-dessous résume la moyenne d'âge des compteurs :

Tranche d'âge	Nombre
âge <= 2 ans	2 316
2 ans < âge <= 5 ans	336
5 ans < âge <= 10 ans	668
10 ans < âge <= 15 ans	1 105
âge > 15 ans dont :	1 018
âge > 20 ans	493
<b>Total</b>	<b>5 443</b>

Il est rappelé que la législation française impose un renouvellement des compteurs de plus de 15 ans. En 2024, la Communauté de Commune Ouche et Montagne a systématisé le renouvellement des compteurs (+ 15 ans) lors de chaque intervention d'un technicien chez un usager ainsi que la pose d'un module radio. Le tableau ci-dessous présente les équipements qui ont été remplacé en 2024 :

Commune	Nombre compteurs renouvelés	Pourcentage des compteurs renouvelés sur la commune	Total des compteurs existants sur la Commune
AGEY	3	1,90%	158
ANCEY	5	2,42%	207
ARCEY	0	0,00%	32
AUBIGNY-LES-SOMBERNON	3	2,91%	103
BAULME-LA-ROCHE	3	5,56%	54
BARBIREY-SUR-OUCHÉ	6	4,14%	145
BLAISY-BAS	13	3,71%	350
BUSSY-LA-PESLES	1	1,96%	51
DREE	2	5,00%	40
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	37	5,19%	713
GERGUEIL	0	0,00%	74
GISSEY-SUR-OUCHÉ	10	5,35%	187
GRENANT-LES-SOMBERNON	1	1,05%	95
GROSBOIS-EN-MONTAGNE	4	4,55%	88
LANTENAY	9	3,72%	242
MALAIN	19	4,81%	395
MESMONT	2	1,82%	110
PASQUES	4	2,92%	137
PRALON	2	2,78%	72
REMILLY-EN-MONTAGNE	1	1,25%	80
SAINT-ANTHOT	0	0,00%	46
SAINT-JEAN-DE-BŒUF	2	2,94%	68
SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ	2	1,28%	156
SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	14	4,22%	332
SAVIGNY-SOUS-MALAIN	2	1,68%	119
SOMBERNON	28	5,23%	535
VELARS-SUR-OUCHÉ	18	2,44%	738
VERREY-SOUS-DREE	1	2,22%	45
VIELMOULIN	0	0,00%	71
<b>Total</b>	<b>192</b>	<b>3,53%</b>	<b>5 443</b>

## 2.6. Les contrôles réglementaires

- 1- Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence) par :

**Ste SOCOTEC**  
Agence Equipements Dijon  
Parc Technologique de Dijon  
21000 DIJON

L'intégralité des équipements électriques a fait l'objet d'un contrôle le 21 décembre 2023.

*Rappel réglementation :*

*« La périodicité des vérifications est fixée à un an, le point de départ de cette périodicité étant la date de la vérification initiale. Toutefois, le délai entre deux vérifications peut être porté à deux ans par le chef d'établissement si le rapport précédent ne présente aucune observation ou si, avant l'échéance, le chef d'établissement a fait réaliser les travaux de mise en conformité de nature à répondre aux observations contenues dans le rapport de vérification. Le chef d'établissement informe l'inspecteur du travail par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée des éléments prouvant qu'il n'y a pas de non-conformité ou que les non-conformités ont été levées. Cet envoi doit comprendre, le cas échéant, l'avis des membres du CHSCT ou des délégués du personnel ».*

- 2- Les équipements de contrôles de la qualité de l'eau, de l'injection de chlore, ... (pompes doseuses, turbidimètre, ...) ont fait l'objet d'une révision mais également d'un étalonnage complet de la part d'un prestataire dûment agréé pour ce type d'opération :

**Ste CNS INSTRUMENTATION**  
14 rue du Cap Vert  
21800 QUETIGNY

L'intégralité des équipements a fait l'objet d'un contrôle en février 2024.

## 2.7. Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose de procéder annuellement, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des équipements de stockage de l'eau potable sauf exception accordée par les autorités sanitaires. Le tableau ci-dessous indique la liste des ouvrages ayant fait l'objet d'un nettoyage en 2024 :

Type d'ouvrage en service	Implantation	Capacité	Date d'Intervention
Réservoir Jacky Azan	AGEY	300 m <sup>3</sup>	28/03/24
Réservoir et surpresseurs d'Ancey	ANCEY	180 m <sup>3</sup>	NR <sup>(1)</sup>
Réservoir d'Arcey	ARCEY	150 m <sup>3</sup>	NR <sup>(1)</sup>
Réservoir de Jaughey	BARBIREY-SUR-OUCHÉ	134 m <sup>3</sup>	26/03/24
Bâche de Jaughey	BARBIREY-SUR-OUCHÉ	120 m <sup>3</sup>	27/03/24
Réservoir et surpresseur de Barbirey/Ouche	BARBIREY-SUR-OUCHÉ	120 m <sup>3</sup>	29/03/24
Réservoir de Baulme la Roche	BAULME LA ROCHE	224 m <sup>3</sup>	21/02/24
Bâche de Baulme la Roche	BAULME LA ROCHE	20 m <sup>3</sup>	21/02/24
Réservoir « Haut Service »	BLAISY-BAS	300 m <sup>3</sup>	14/05/24
Réservoir de Bussy la Pesle	BUSSY-LA-PESLE	120 m <sup>3</sup>	NR <sup>(1)</sup>
Réservoir du Cocheron « Bas Service »	FLEUREY-SUR-OUCHÉ	600 m <sup>3</sup>	26/11/24
Réservoir du Cocheron « Haut Service »	FLEUREY-SUR-OUCHÉ	230 m <sup>3</sup>	NR <sup>(1)</sup>
Bâche station de pompage	FLEUREY-SUR-OUCHÉ	500 m <sup>3</sup>	24/04/24
Réservoir de Gissey	GISSEY-SUR-OUCHÉ	200 m <sup>3</sup>	08/10/24
Réservoir de la Montagne	GRENANT-LÈS-SOMBERNON	360 m <sup>3</sup>	27/03/24
Réservoir de Grosbois	GROSBOIS-EN-MONTAGNE	180 m <sup>3</sup>	07/10/24
Réservoir de Lantenay	LANTENAY	190 m <sup>3</sup>	07 au 10/10/24
Réservoir de Mâlain	MÂLAIN	500 m <sup>3</sup>	NR <sup>(1)</sup>
Réservoir et surpresseur de Pasques	PASQUES	170 m <sup>3</sup>	NR <sup>(1)</sup>
Bâche « Source »	PRALON	6 m <sup>3</sup>	28/03/24
Réservoir de Remilly	REMILLY-EN-MONTAGNE	100 m <sup>3</sup>	07 au 10/10/24
Réservoir de St Anthot	SAINT-ANTHOT	120 m <sup>3</sup>	28/03/24
Réservoir haut service	SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	500 m <sup>3</sup>	26/03/24
Réservoir de St Jean de Boeuf	SAINT-JEAN-DE-BOEUF	120 m <sup>3</sup>	29/03/24
Réservoir de St Victor	SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ	150 m <sup>3</sup>	07 au 10/10/24
Réservoir de Savigny sous Mâlain	SAVIGNY-SOUS-MÂLAIN	150 m <sup>3</sup>	NR <sup>(1)</sup>

Type d'ouvrage en service	Implantation	Capacité	Date d'intervention
Réservoir de la Chesnoie	SOMBERNON	280 m <sup>3</sup>	26/03/24
Réservoir et Surpresseur du Panorama	SOMBERNON	400 m <sup>3</sup>	26//03/24
Réservoir de Velars et surpresseur montée de la Cude	VELARS-SUR-UCHE	300 m <sup>3</sup>	08/10/24
Réservoir de Vielmoulin	VIEILMOULIN	90 m <sup>3</sup>	27/03/25

<sup>(1)</sup> NR : Non Réalisé (Une partie du nettoyage des réservoirs a été reportée au début de l'année 2025)

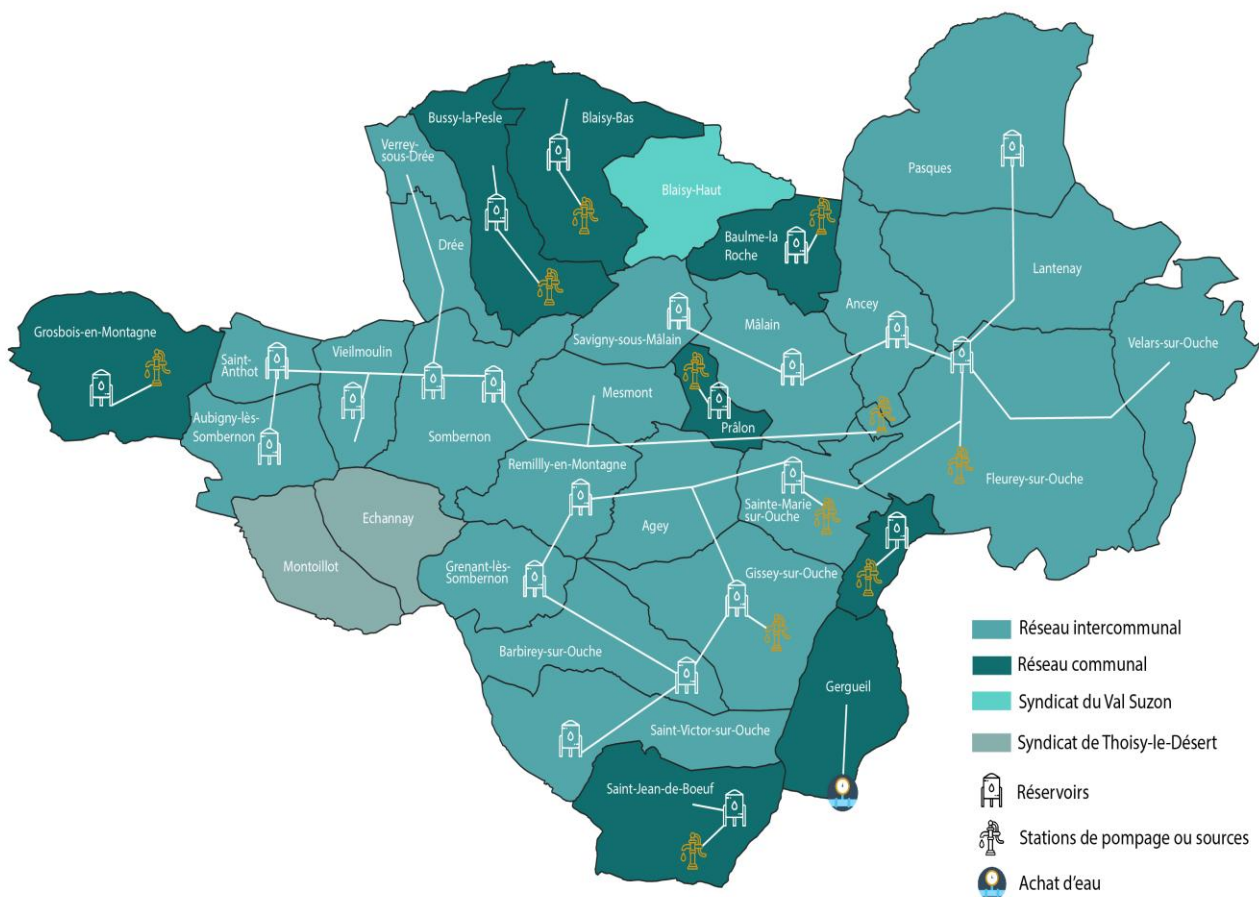
## 2.8. Les autres interventions/Statistiques

Le tableau ci-dessous présente les diverses interventions qui ont été réalisés par les services de la régie eau potable de la Communauté de Communes Ouche et Montagne :

Nature Interventions	2023	2024	Variation en %
Nombre d'appels traités	1 714	1 303	-23,98%
Campagne de communication (Fuites, Interruption de services, ...)	140	80	-42,86%
Nombre de factures éditées	11 327	11 275	-0,59%
Création de contrats	361	318	-11,91%
Clôture de contrats	352	296	-15,91%
Nombre d'interventions usagers (Baisse de pression, ...)	437	316	-27,69%
Nombre de DT (Déclaration de Travaux) & DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)	117	116	-0,85%
Nombre de sorties d'astreinte	152	102	-32,89%
Nombre d'heures d'astreinte effectuées	295,5H	193,5H	-34,52%

### 3. Caractérisation technique du service

#### 3.1. Présentation du territoire desservi



- Nom de l'entité de gestion : Communauté de Communes Ouche et Montagne
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de Communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Agey, Ancy, Arcey, Aubigny-lès-Sombernon, Barbirey-sur-Ouche, Baulme-la-Roche, Blaisy-Bas, Bussy-la-Pesle, Drée, Fleurey-sur-Ouche, Gergueil, Gisse-sur-Ouche, Grenant-lès-Sombernon, Grosbois-en-Montagne, Lantenay, Mâlain, Mesmont, Pasques, Prâlon, Remilly-en-Montagne, Saint-Jean-de-Bœuf, Saint-Victor-sur-Ouche, Sainte-Marie-sur-Ouche, Savigny-sous-Mâlain, Sombernon, Velars-sur-Ouche, Verrey-sous-Drée, Vieilmoulin.
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : .....  Non  
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 25/11/2021  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : 13/04/2023  Non

### 3.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie.

### 3.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **11 114** habitants au 31/12/2024 soit 353 habitants de plus qu'en 2023 (10 761) ce qui représente une augmentation de 3,28% (données INSEE).

### 3.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **5 443** abonnés au 31/12/2024 soit 5 abonnés de moins qu'en 2023 (5 447) ce qui représente une baisse de 0,07%.

---

\* Approbation en assemblée délibérante

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
AGEY	159	158	-	158	-0,63%
ANCEY	206	207	-	207	+0,49%
ARCEY	32	32	-	32	0,00%
AUBIGNY-LES-SOMBERNON	103	103	-	103	0,00%
BAULME-LA-ROCHE	53	54	-	54	+1,89%
BARBIREY-SUR-OUCHÉ	145	145	-	145	0,00%
BLAISY-BAS	348	350	-	350	+0,57%
BUSSY-LA-PESLES	50	51	-	51	+2,00%
DREE	40	40	-	40	0,00%
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	719	712	1	713	-0,83%
GERGUEIL	77	74	-	74	+3,90%
GISSEY-SUR-OUCHÉ	184	187	-	187	+1,63%
GRENANT-LES-SOMBERNON	96	95	-	95	-1,04%
GROSBOIS-EN-MONTAGNE	89	88	-	88	-1,12%
LANTENAY	242	242	-	242	0,00%
MALAIN	393	395	-	395	+0,51%
MESMONT	110	110	-	110	+1,85%
PASQUES	137	137	-	137	+1,48%
PRALON	71	72	-	72	+1,41%
REMILLY-EN-MONTAGNE	79	80	-	80	+1,27%
SAINT-ANTHOT	45	46	-	46	+2,22%
SAINT-JEAN-DE-BŒUF	67	68	-	68	+1,49%
SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ	157	156	-	156	-0,64%
SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	331	332	-	332	+0,30%
SAVIGNY-SOUS-MALAIN	120	119	-	119	-0,83%
SOMBERNON	531	535	-	535	+0,75%
VELARS-SUR-OUCHÉ	746	738	-	738	-1,07%
VERREY-SOUS-DREE	45	45	-	45	0,00%
VIELMOULIN	72	71	-	71	-1,39%
<b>Total</b>	<b>5 447</b>	<b>5442</b>	<b>1</b>	<b>5 443</b>	<b>-0,07%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **26,55 abonnés/km** au 31/12/2024 (26,64 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,04 habitants/abonné** au 31/12/2024 (1,98 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (volume facturé annuel domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **97,39 m<sup>3</sup>/abonné** au 31/12/2024 (98,63 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023).

### 3.5. Eaux brutes

#### 3.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable a prélevé **731 837 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2024 (707 234 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023), volumes calculés de relève à relève.

Ressource et implantation	Nature de la ressource <sup>(2)</sup>	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Puits n°2 (Haut service) – Fleurey sur Ouche	Nappe	1 055 m <sup>3</sup> /jour 703 000 m <sup>3</sup> /an	138 834	145 963	+5,13%
Source – Bussy La Pesle	Nappe	50 m <sup>3</sup> /jour 11 000 m <sup>3</sup> /an	7 328	7 609	+3,83 %
Puits n°1 (Bas service) – Fleurey sur Ouche	Nappe	1 055 m <sup>3</sup> /jour 703 000 m <sup>3</sup> /an	314 775	293 692	-6,70%
Source des Naizoires - Pralon	Nappe	38 m <sup>3</sup> /jour 13 800 m <sup>3</sup> /an	8 687	13 052	+50,25%
Puits Petit Bon Moisson – Fleurey sur Ouche	Nappe	1 055 m <sup>3</sup> /jour 703 000 m <sup>3</sup> /an	Inclus dans "Haut Service" et "Bas Service"	Inclus dans "Haut Service" et "Bas Service"	-
Source Fontaine Noire – Blaisy Bas <sup>(3)</sup>	Nappe	168 m <sup>3</sup> /jour 60 000 m <sup>3</sup> /an	54 092	62 486	+15,52%
Source de Bois Sale – Blaisy Bas	Nappe	168 m <sup>3</sup> /jour 10 000 m <sup>3</sup> /an	-	-	-
Source Fontaine Sigre - Arcey	Nappe	10 m <sup>3</sup> /jour 3 000 m <sup>3</sup> /an	467	2 088	+347,11%
Source du Lavoir – Saint Jean de Boeuf	Nappe	57 m <sup>3</sup> /jour 7500 m <sup>3</sup> /an	7 200	4 213	-41,49%
Source de la Côme – Grosbois en Montagne	Nappe	60 m <sup>3</sup> /jour 3 m <sup>3</sup> /h	7 597	10 074	+32,60%
Captage "Sainte Marie" – Gissey sur Ouche	Nappe	400 m <sup>3</sup> /jour 703 000 m <sup>3</sup> /an	52 630	90 291	+71,56%
Source de Tebzima – Saint Victor sur Ouche	Nappe	240 m <sup>3</sup> /jour 703 000 m <sup>3</sup> /an	17 022	22 180	+30,30%
Source de Saint Thaux – Gissey sur Ouche	Nappe	320 m <sup>3</sup> /jour 703 000 m <sup>3</sup> /an	90 782	73 314	-19,24%
Source de la Dhuys – Baulme La Roche <sup>(3)</sup>	Nappe	6 500 m <sup>3</sup> /an	7 820	6 875	-12,08%
<b>Total</b>			<b>707 234</b>	<b>731 837</b>	<b>+3,48%</b>

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP. Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

(2) Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

(3) L'autorisations de prélèvement a été dépassée sur les sources « Fontaine Noire » (BLAISY-BAS) et « Dhuys » (BAULME-LA-ROCHE)

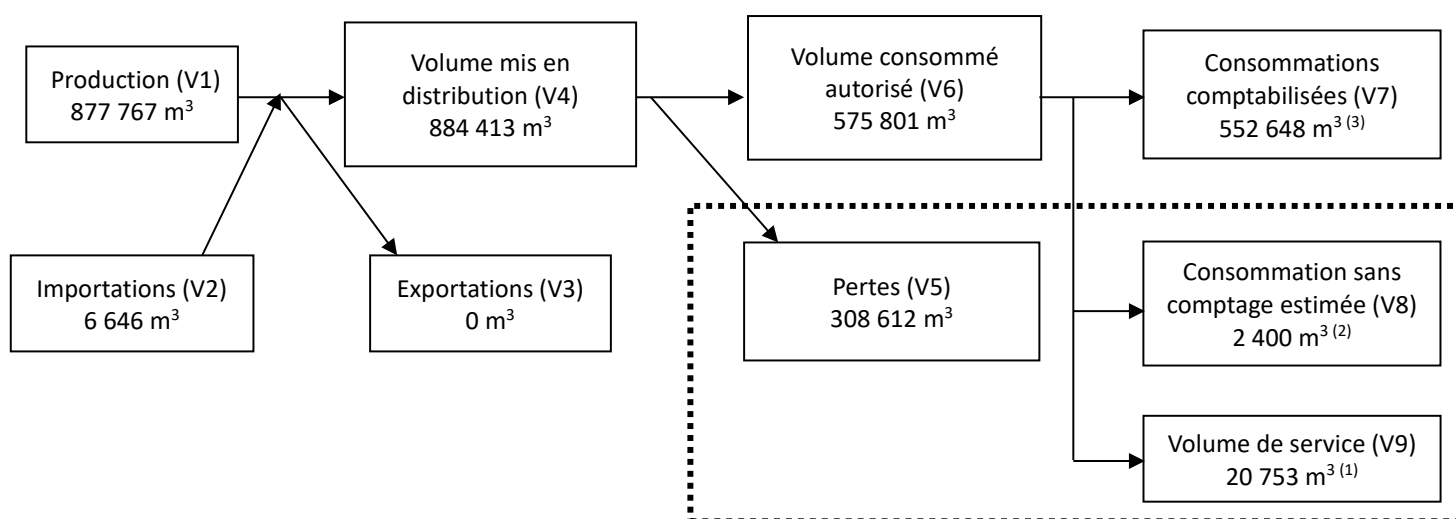


Le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Dijon Métropole	237 821	145 930	-38,64%
<b>Total</b>	<b>237 821</b>	<b>145 930</b>	<b>-38,64%</b>

### 3.6. Eaux traitées

#### 3.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



<sup>(1)</sup> Le volume de service est celui lié à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges/lavage/désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore. Pour 2024 nous comptabilisons/estimons :

- Les volumes d'eau utilisés pour le rétro-lavage des filtres de l'usine d'ultrafiltration soit 10 544 m<sup>3</sup>
- Les volumes d'eau utilisés pour les tests d'épreuves de la nouvelle usine de Baulme la Roche 120 m<sup>3</sup>
- Les volumes perdus/utilisés pour le nettoyage des réservoirs et les volumes liés aux réparations/purges soit 10 089 m<sup>3</sup>

<sup>(2)</sup> La consommation sans comptage correspond à une vingtaine d'utilisateurs retrouvés sans compteur et donc non facturés ni comptabilisés dans les volumes vendus soit l'équivalent de 2 400 m<sup>3</sup>/an.

<sup>(3)</sup> Les consommations comptabilisées incluent les volumes dégrévés au titre de la loi WARSMANN soit 22 539 m<sup>3</sup> au titre de 2024.



Le service a 12 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station Grosbois en montagne	Désinfection UV & chlore
Sources de Blaisy-Bas	Désinfection Chlore
Source de Bussy-la-Pesles	Désinfection Chlore
Station UF de Drée	Ultra-filtration & désinfection chlore
Source Tebzima (Saint-Victor)	Désinfection Chlore
Source de Saint-Jean de Bœuf	Désinfection Chlore
Pompage de Gissey sur Ouche	Désinfection Chlore
Pompage Sainte Marie sur Ouche	Désinfection Chlore
Source d'Arcey	Désinfection Chlore
Source de Prâlon	Désinfection Chlore
Pompage de Fleurey sur Ouche	Désinfection Chlore
Source de Baulme la Roche	Filtration sur sable & désinfection chlore

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple), et les données sont échantillonnées sur 1 an à partir des relèves.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Puits n°2 (Haut service) – Fleurey sur Ouche	138 455	145 963	+5,42%	60 %
Source – Busy La Pesle	7 328	7 609	+3,83%	80 %
Puits n°1 (Bas service) – Fleurey sur Ouche	315 640	293 692	-6,95%	60 %
Source des Naizoires - Pralon	8 663	13 052	50,66%	80 %
Puits Petit Bon Moisson – Fleurey sur Ouche	Inclus dans "Haut Service" et "Bas Service"	Inclus dans "Haut Service" et "Bas Service"	-	60 %
Source Fontaine Noire – Blaisy Bas	54 092	62 486	-15,52%	80 %
Source Fontaine Sigre - Arcey	466	2 088	+348,07%	80 %
Source de Bois Sale – Blaisy Bas	0	0	-	80 %
Source du Lavoir – Saint Jean de Boeuf	6 155	4 213	-31,55%	80 %
Source de la Côme – Grosbois en Montagne	7 767	10 074	+29,70%	80 %
Captage "Sainte Marie" – Gissey sur Ouche	52 486	73 314	+39,68%	60 %
Source de Tebzima – Saint Victor sur Ouche	16 975	22 180	+30,66%	80 %
Source de Saint Thaux – Gissey sur Ouche	90 534	90 291	-0,27%	60 %
Source de la Dhuy – Baulme La Roche	7 799	6 875	-11,85%	80 %
Import Dijon métropole (eau brute UF de Drée)	237 821	145 930	-38,64%	100 %
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>944 181</b>	<b>877 767</b>	<b>-7,03%</b>	<b>63%</b>

### 3.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Communauté de Communes Gevrey Chambertin et Nuits Saint Georges	6 998	6 646	-5,03%	—
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>6 998</b>	<b>6 646</b>	<b>-6,33%</b>	<b>—</b>

### 3.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %	Volumes dégrévés au titre de la loi WARSMANN
AGEY	10 945	9 309	-14,95%	26
ANCEY	15 700	13 751	-12,41%	0
ARCEY	1 985	1 839	-7,36%	0
AUBIGNY-LES-SOMBERNON	7 163	7 455	+4,08%	0
BAULME-LA-ROCHE	3 715	4 422	+19,03%	404
BARBIREY-SUR-OUCHÉ	10 802	9 069	-16,04%	15
BLAISY-BAS	26 552	24 586	-7,40%	5 383
BUSSY-LA-PESLE	3 571	3 123	-12,55%	0
DREE	2 204	2 444	+10,89%	39
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	145 202 (dont 77 757 au titre d'un gros consommateur industriel)	143 259 (dont 63 858 au titre d'un gros consommateur industriel)	-1,34%	2 867
GERGUEIL	4 396	3 839	-12,67%	0
GISSEY-SUR-OUCHÉ	14 683	21 292	+45,01%	0
GRENANT-LES-SOMBERNON	8 035	8 171	+1,69%	0
GROSBOIS-EN-MONTAGNE	8 900	6 800	-23,60%	3 394
LANTENAY	17 869	15 177	-15,07%	21
MALAIN	29 347	33 325	+13,56%	5 394
MESMONT	11 005	12 518	+13,75%	0
PASQUES	13 176	9 678	-26,55%	407
PRALON	5 034	5 247	+4,23%	0
REMILLY-EN-MONTAGNE	6 182	4 777	-22,73%	0
SAINT-ANTHOT	9 423	8 007	-15,03%	0
SAINT-JEAN-DE-BŒUF	3 644	3 579	-1,78%	0
SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ	12 932	12 410	-4,04%	19
SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	28 264	28 920	+2,32%	941
SAVIGNY-SOUS-MALAIN	9 057	10 820	+19,47%	585
SOMBERNON	51 767	48 895	-5,55%	171
VELARS-SUR-OUCHÉ	68 616	68 483	-0,19%	2 773
VERREY-SOUS-DREE	2 572	2 541	-1,21%	0
VIELMOULIN	4 520	6 373	+41,00%	0
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>537 261</b>	<b>530 109</b>	<b>-1,33%</b>	<b>22 539</b>

### 3.6.5. Autres volumes



	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2024 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>2 400</b>	<b>2 400</b>	<b>0,00%</b>
<b>Volume de service (V9) dont :</b>	<b>70 716</b>	<b>20 753</b>	<b>-70,65%</b>
- Rétro-lavage de l'usine d'ultrafiltration	61 682	10 544	-82,91%
- Rétro-lavage de l'usine de Baulme la Roche	400	120	-70,00%
- Nettoyage des réservoirs, réparations/purges sur les réseaux	8 634	10 089	+16,85%

### 3.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2024 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6) <sup>(1)</sup></b>	<b>638 636</b>	<b>575 801</b>	<b>-9,84%</b>

Le volume consommé autorisé (V6) correspond à la somme des volumes vendus (V7), des volumes de consommation sans comptage (V8) et des volumes de service (V9).

**NB :** Le volume consommé autorisé (V6) inclus les volumes dégrévés au titre de la loi WARSMANN soit 22 539 m<sup>3</sup> au titre de 2024.

### 3.7. Calcul des rendements

Le tableau ci-dessous présente les rendements par secteur (déterminés en fonction de l'interconnexion ou non des UDI) de la Communauté de Communes :

Secteur	Ressource et implantation	Communes	Volume mis en distribution (V4) <sup>(1)</sup>	Volume consommé autorisé (V6) <sup>(2)</sup>	Pertes (V5) <sup>(3)</sup>	Rendement <sup>(4)</sup>
1	Puits n°2 (Haut service) – Fleurey sur Ouche	AGEY ANCEY BARBIREY-SUR-OUCHÉ FLEUREY-SUR-OUCHÉ GISSEY-SUR-OUCHÉ GRENANT-LES-SOMBERNON LANTENAY MALAIN PASQUES REMILLY-EN-MONTAGNE SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ SAVIGNY-SOUS-MALAIN VELARS-SUR-OUCHÉ	625 440 m <sup>3</sup>	412 053 m <sup>3</sup>	213 387 m <sup>3</sup>	65,88% (68,12% en 2023)
	Puits n°1 (Bas service) – Fleurey sur Ouche					
	Puits Petit Bon Moisson – Fleurey sur Ouche					
	Captage "Sainte Marie" – Gissey sur Ouche					
	Source de Tebzima – Saint Victor sur Ouche					
	Source de Saint Thaux – Gissey sur Ouche					
2	Source Fontaine Sigre - Arcey	ARCEY	2 088 m <sup>3</sup>	1 839 m <sup>3</sup>	249 m <sup>3</sup>	88,07% (458,15% en 2023)
3	Source de la Dhuis – Baulme La Roche	BAULME LA ROCHE	6 875 m <sup>3</sup>	4 952 m <sup>3</sup>	1 923 m <sup>3</sup>	72,03% (86,73% en 2023)
4	Source Fontaine Noire – Blaisy Bas	BLAISY-BAS	62 486 m <sup>3</sup>	30 212 m <sup>3</sup>	32 274 m <sup>3</sup>	48,35% (59,46% en 2023)
	Source de Bois Sale – Blaisy Bas					
5	Source – Busy La Pesle	BUSSY LA PESLE	7 609 m <sup>3</sup>	3 157 m <sup>3</sup>	4 452 m <sup>3</sup>	41,49% (50,37% en 2023)
6	Source de la Côme – Grosbois en Montagne	GROSBOIS EN MONTAGNE	10 074 m <sup>3</sup>	10 374 m <sup>3</sup>	-300 m <sup>3</sup>	102,98% (116,90% en 2023)
7	Source des Naizoires - Pralon	PRALON	13 052 m <sup>3</sup>	5 250 m <sup>3</sup>	7 802 m <sup>3</sup>	40,22% (58,18% en 2023)
8	Source du Lavoir – Saint Jean de Boeuf	SAINT JEAN DE BOEUF	4 213 m <sup>3</sup>	3 620 m <sup>3</sup>	593 m <sup>3</sup>	85,92% (61,15% en 2023)
9	Import Dijon métropole (eau brute UF de Drée)	AUBIGNY-LES-SOMBERNON DREE MESMONT SAINT-ANTHOT SOMBERNON VERREY-SOUS-DREE VIELMOULIN	145 930 m <sup>3</sup>	100 503 m <sup>3</sup>	45 427 m <sup>3</sup>	68,87% (64,47% en 2023)
10	Communauté de Communes Gevrey Chambertin et Nuits Saint Georges	GERGUEIL	6 646 m <sup>3</sup>	3 841 m <sup>3</sup>	2 805 m <sup>3</sup>	57,79% (62,82% en 2023)
<b>Total</b>			<b>884 413 m<sup>3</sup></b>	<b>575 801 m<sup>3</sup></b>	<b>308 612 m<sup>3</sup></b>	<b>65,11%</b> <b>(67,14% en 2023)</b>

- (1) **Volume mis en distribution (V4) = Production (V1) + Importations (V2) - Exportations (V3)**
- (2) **Volume consommé autorisé (V6) = Consommations comptabilisées (V7) + Consommation sans comptage estimée (V8) + Volume de service (V9)**
- (3) **Pertes (V5) = Volume mis en distribution (V4) - Volume consommé autorisé (V6)**
- (4) **Rendement = Volume consommé autorisé (V6) / Volume mis en distribution (V4) X 100**

## 4. Tarification de l'eau et recettes du service

### 4.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		2023				2024	
		01/01/2023		01/07/2023		01/01/2024	
		Secteur Sombornonnais <sup>(1)</sup>	Secteur Ouche <sup>(2)</sup>	Secteur Sombornonnais <sup>(1)</sup>	Secteur Ouche <sup>(2)</sup>	Secteur Sombornonnais <sup>(1)</sup>	Secteur Ouche <sup>(2)</sup>
<b>Part de la collectivité</b>							
Part fixe (€ HT/an)							
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	89,00 €	89,00 €	89,00 €	89,00 €	89,00 €	89,00 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )							
	Prix au m <sup>3</sup>	3,016 €/m <sup>3</sup>	1,7020 €/m <sup>3</sup>	3,016 €/m <sup>3</sup>	3,016 €/m <sup>3</sup>	3,016 €/m <sup>3</sup>	3,016 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>							
Taxes							
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %
Redevances							
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,066 €/m <sup>3</sup>	0,068 €/m <sup>3</sup>	0,066 €/m <sup>3</sup>	0,068 €/m <sup>3</sup>	0,066 €/m <sup>3</sup>	0,068 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,38 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,38 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>	- €/m <sup>3</sup>
	Autre : Taxe additionnelle	0,047 €/m <sup>3</sup>	0,047 €/m <sup>3</sup>	0,047 €/m <sup>3</sup>	0,047 €/m <sup>3</sup>	0,047 €/m <sup>3</sup>	0,06435 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Le secteur du Sombornonnais regroupe : AUBIGNY-LES-SOMBERNON, DREE, MESMONT, SAINT-ANTHOT, SOMBERNON, VERREY-SOUS-DREE, VIELMOULIN.

<sup>(2)</sup> Le secteur Ouche regroupe : AGEY, ANCEY, BARBIREY-SUR-OUCHÉ, FLEUREY-SUR-OUCHÉ, GISSEY-SUR-OUCHÉ, GRENANT-LES-SOMBERNON, LANTENAY, MALAIN, PASQUES, REMILLY-EN-MONTAGNE, SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ, SAVIGNY-SOUS-MALAIN, VELARS-SUR-OUCHÉ, ARCEY, BAULME LA ROCHE, BLAISY-BAS, PRALON, SAINT JEAN DE BOEUF, GERGUEIL.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13/04/2023 effective à compter du 01/05/2023 fixant les frais d'accès au service

## 4.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	2023				2024	
	01/01/2023		01/07/2023		01/01/2024	
	Secteur Somberonnais <sup>(1)</sup>	Secteur Ouche <sup>(2)</sup>	Secteur Somberonnais <sup>(1)</sup>	Secteur Ouche <sup>(2)</sup>	Secteur Seine Normandie <sup>(3)</sup>	Secteur Rhône Méditerranée Corse
<b>Part de la collectivité</b>						
Part fixe annuelle	89,00	89,00	89,00	89,00	89,00	89,00
Part proportionnelle	361,92	204,24	361,92	361,92	361,92	361,92
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	450,92	293,24	450,92	450,92	450,92	450,92
<b>Part du délégataire</b>						
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,92	8,16	7,92	8,16	7,92	8,16
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	33,60	45,60	33,60	45,60	33,60
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autre : Taxe additionnelle	5,64	5,64	5,64	5,64	5,64	7,72
TVA	28,05	18,74	28,05	27,41	28,05	27,52
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	87,21	66,14	87,21	74,81	87,21	77,00
<b>Total</b>	<b>538,13</b>	<b>359,38</b>	<b>538,13</b>	<b>525,73</b>	<b>538,13</b>	<b>527,92</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>4,4844</b>	<b>2,9948</b>	<b>4,4844</b>	<b>4,3811</b>	<b>4,4844</b>	<b>4,3993</b>

<sup>(1)</sup> Le secteur du Somberonnais regroupe : AUBIGNY-LES-SOMBERNON, DREE, MESMONT, SAINT-ANTHOT, SOMBERNON, VERREY-SOUS-DREE, VIELMOULIN.

<sup>(2)</sup> Le secteur de la Vallée de l'Ouche regroupe : AGEY, ANCEY, BARBIREY-SUR-OUCHÉ, FLEUREY-SUR-OUCHÉ, GISSEY-SUR-OUCHÉ, GRENANT-LES-SOMBERNON, LANTENAY, MALAIN, PASQUES, REMILLY-EN-MONTAGNE, SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ, SAVIGNY-SOUS-MALAIN, VELARS-SUR-OUCHÉ, ARCEY, BAULME LA ROCHE, BLAISY-BAS, PRALON, SAINT JEAN DE BOEUF, GERGUEIL.

<sup>(3)</sup> AUBIGNY-LES-SOMBERNON, BLAISY-BAS, BUSSY LA PESLE, DREE, GROSBOIS EN MONTAGNE, SAINT-ANTHOT, SOMBERNON, VERREY-SOUS-DREE, VIELMOULIN.

**ATTENTION** : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/120 m <sup>3</sup>	Prix au 01/07/2023 en €/120 m <sup>3</sup>	Prix au 01/07/2024 en €/120 m <sup>3</sup>
AGEY	359,42	525,77	527,92
ANCEY	359,42	525,77	527,92
ARCEY	359,42	525,77	527,92
AUBIGNY-LES-SOMBERNON	529,78	538,43	532,18
BAULME-LA-ROCHE	359,42	525,77	527,92
BARBIREY-SUR-OUCHÉ	359,42	525,77	527,92
BLAISY-BAS	372,08	538,43	540,33
BUSSY-LA-PESLES	372,08	538,43	540,33
DREE	529,78	529,78	532,18
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	359,42	525,77	527,92
GERGUEIL	359,42	525,77	527,92
GISSEY-SUR-OUCHÉ	359,42	525,77	527,92
GRENANT-LES-SOMBERNON	359,42	525,77	527,92
GROSBOIS-EN-MONTAGNE	372,08	538,43	540,58
LANTENAY	359,42	525,77	527,92
MALAIN	359,42	525,77	527,92
MESMONT	529,78	529,78	519,52
PASQUES	359,42	525,77	527,92
PRALON	359,42	525,77	527,92
REMILLY-EN-MONTAGNE	359,42	525,77	527,92
SAINT-ANTHOT	529,78	529,78	532,18
SAINT-JEAN-DE-BŒUF	359,42	525,77	527,92
SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ	359,42	525,77	527,92
SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	359,42	525,77	527,92
SAVIGNY-SOUS-MALAIN	359,42	525,77	527,92
SOMBERNON	529,78	529,78	532,18
VELARS-SUR-OUCHÉ	359,42	525,77	527,92
VERREY-SOUS-DREE	529,78	529,78	532,18
VIELMOULIN	529,78	529,78	532,18

***NB : Le tarif appliqué varie selon la commune, en fonction de son rattachement aux agences de l'eau (Seine-Normandie ou Rhône-Méditerranée-Corse) et de la mise en œuvre, ou non, de la part additionnelle.***

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de **530 109 m<sup>3</sup>/an**.

### 4.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 873 472,00 €	2 162 654,31 €	+15,44%
Recette de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	- %
Recette d'exportation d'eau brute	0,00 €	0,00 €	- %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0,00 €	0,00 €	- %
Redevances	207 826,00 €	229 537,21 €	+10,45 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>2 081 298,00 €</b>	<b>2 392 191,52 €</b>	<b>+14,94 %</b>
Recettes liées aux travaux	123 112,00 €	64 132,23 €	-47,91 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	- %
Autres recettes (préciser)	0,00 €	0,00 €	- %
<b>Total autres recettes</b>	<b>193 233,00 €</b>	<b>120 984,10 €</b>	<b>-37,39 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>2 397 643,00 €</b>	<b>2 577 307,94 €</b>	<b>+7,49 %</b>

## 5. Indicateurs de performance

### 5.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	117	3	137	2
Paramètres physico-chimiques	132	20	137	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	97,44%	98,54%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	84,85%	99,27%

Les principales non-conformités relevées en 2024 sont liées à

- Microbiologie :
  - Présence de germes sur la Vallée de l'Ouche
  - Présence de germes sur la commune de Grosbois en Montagne
- Paramètres physico-chimiques :
  - Turbidité sur la commune de Baulme-la-Roche

## 5.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 5.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 5.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	<b>67,14%</b>	<b>65,11%</b>
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	8,56	7,58
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	59,45 %	62,48

#### 5.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **4,43 m<sup>3</sup>/j/km** (5,16 en 2023).

### 5.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de **4,12 m<sup>3</sup>/j/km** (4,19 en 2023).

### 5.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0	1,512	1,675	0,305

Au cours des 5 dernières années, 5,882 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,57%** (0,81% en 2023).

#### 5.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 63% (63% en 2023).

## 6. Financement des investissements

### 6.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	5322	5332
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	10	10
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,18 %	0,18 %

### 6.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 817 627,54 €	1 404 601,30 €
Montants des subventions en €	64 375,50 €	378 569,20 €
Montants des contributions du budget général en €	0,00 €	0,00 €

### 6.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 384 612,57 €	1 703 335,35 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	88 784,15 €
	en intérêts	72 145,89 €

### 6.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements (article budgétaire 6811) a été de 465 886,62 € (422 249,64 € en 2023).

## 6.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS SOFREL : Renouvellement des équipements SOFREL calibrés pour les réseaux 2G et 3G en perspective de l'arrêt de ce type de support de communication	60 000 €
RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU : Renouvellement des équipements de gestion/traitement/analyse des sites d'eau potable. Ces travaux sont consécutifs à la réalisation du contrat de maintenance/vérification/calibrage par la Ste CNS	40 000 €
RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS PARTICULIERS DE +15 ANS : Renouvellement de l'intégralité des compteurs de la CCOM âgés de plus de 15 ans soit 1 200 unités pour l'amélioration des rendements du réseau et une facturation plus juste	150 000 €
REPLACEMENT/RENOUVELLEMENT DES POSTES HTA, ECONOMIE D'ENERGIE 2025 : Renouvellement ou suppression de postes HTA pour optimisation des consommations électriques et des puissances disponibles (STEP de Fleurey sur Ouche, Station de pompage de Jaugey, Station de pompage de Lantenay, Station de pompage de Sainte Marie sur Ouche et Station de pompage de Fleurey sur Ouche). Les économies potentielles sont de 78 934 €/an.	50 000 €
RENOUVELLEMENT PORTES, FENETRES ET EQUIPEMENTS : Provision pour mise en sécurité des ouvrages (Réservoirs, ...) avec le renouvellement des portes, équipements de sécurité (Barre de guidage, ...)	60 000 €
REHABILITATION DES RESERVOIRS, STATION DE POMPAGE, ... : Provision pour reprise du génie civil des équipements (Réservoirs, Station de pompage, ...)	150 000 €
RENOUVELLEMENT COMPTEURS DE SECTORISATION : Provision pour renouvellement des compteurs de sectorisation en conformité avec les obligations réglementaires	60 000 €
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATION 2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Velars sur Ouche (Rues Camille Chatot, Traversière et Bois Villot) : 350 ml - DN80 mm,</li> <li>- Velars sur Ouche (Ecluse 47S) : 998 ml - DN40 mm,</li> <li>- Sainte Marie sur Ouche (Rue Haute) : 260 ml - 100 mm,</li> <li>- Saint Victor sur Ouche (Rue Haute) : 470 ml - 60 mm</li> </ul>	770 955 €
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATION 2025 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- BLAISY-BAS : Canalisation de transport entre le réservoir et la source (2 400 ml),</li> <li>- BUSSY LA PESLE : Reprise de 50% du réseau de distribution (600 ml)</li> <li>- AGEY : Modification d'une canalisation AEP qui représente un verrou hydraulique (100 ml)</li> <li>- GISSEY SUR OUCHE : Modification d'une canalisation AEP qui représente un verrou hydraulique (250 ml)</li> <li>- GRENANT LES SOMBERNON : Canalisation de transport Jaugey à Grenant Les Sombernon (2 000 ml)</li> </ul>	€
Travaux d'eau potable avec renouvellement de 12 140 ml de canalisations (problématique liée à l'antraquinone et/ou réseaux fuyards) à Aubigny-les-Sombernon, Drée, Verrey-sous-Drée, Saint-Anthot, Saint-Jean-de-Bœuf, Lantenay, Saint-Victor-sur-Ouche, Sainte-Marie-sur-Ouche et Velars-sur-Ouche	3 052 840 €
Création d'une interconnexion entre l'usine d'ultrafiltration de Drée à Fleurey sur-Ouche et la station de pompage de Fleurey-sur-Ouche représentant 2 200 ml de canalisation	448 490 €
Remplacement du process de l'usine d'ultrafiltration de Drée à Fleurey-sur-Ouche	267 884 €

**6.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
RAS	-	-

## 7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### **7.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, 14 562,28 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0275 €/m<sup>3</sup> (0,0566 €/m<sup>3</sup> en 2023).

### **7.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
RAS	

## 8. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 739	11 114
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	4,3814	4,3881
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,44%	98,54%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	85,85%	99,27%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	107	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,14%	65,11%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	5,16	4,43
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	4,19	4,12
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,81%	0,57%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	63%	63%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0566	0,0275